﴾ (53). Ils dirent : « Ô Hûd, tu n'es pas venu à nous avec une preuve, et nous ne sommes pas disposés à abandonner nos divinités sur ta parole, et nous n'avons pas foi en toi ! (54). Nous dirons plutôt qu'une de nos divinités t'a affligé d'un mal. » Il dit : « Je prends Allah à témoin - et vous aussi soyez témoins - qu'en vérité, je désavoue ce que vous associez, (55). en dehors de Lui. Rusez donc tous contre moi et ne me donnez pas de répit. (56). Je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y a pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet. Mon Seigneur, certes, est sur un droit chemin. ﴿

La discussion entre Hûd et les 'Âd (V53-56)

Les 'Âd dirent à leur Prophète que celui-ci ne leur avait apporté aucune preuve probante et qu'ils n'allaient pas abandonner leurs divinités simplement parce qu'il le leur demandait.

Ils pensaient qu'une de leurs divinités l'avait rendu fou ou lui avait fait perdre l'esprit à cause de son acharnement à les renier et à interdire leur culte.

Hûd leur répondit : ﴾ **« Je prends Allah à témoin - et vous aussi soyez témoins - qu'en vérité, je désavoue ce que vous associez, en dehors de Lui** ﴿, toutes les divinités que vous avez inventées.

﴾ **Rusez donc tous contre moi** ﴿, vous et vos divinités, si encore elles existaient, ﴾ **et ne me donnez pas de répit. Je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y a pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet** ﴿, toutes les créatures sont sous Son pouvoir et Sa domination, Il est le juste dans Ses jugements, ﴾ **mon Seigneur, certes, est sur un droit chemin.** ﴿

A travers ce dialogue, Hûd leur prouve l'authenticité de son message et l'invalidité de leur culte des idoles en leur montrant que ces dernières n'ont le pouvoir ni de leur nuire ni de leur attribuer un quelconque profit, Allah est le Seul qui mérite l'adoration et qui détient le pouvoir absolu sur toute chose.

﴿ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَقَدْ أَبْلَغْتُكُم مَّآ أُرْسِلْتُ بِهِۦٓ إِلَيْكُمْ ۚ وَيَسْتَخْلِفُ رَبِّى قَوْمًا غَيْرَكُمْ وَلَا تَضُرُّونَهُۥ شَيْـًٔا ۚ
إِنَّ رَبِّى عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ حَفِيظٌ ﴿٥٧﴾ وَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا هُودًا وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا
وَنَجَّيْنَٰهُم مِّنْ عَذَابٍ غَلِيظٍ ﴿٥٨﴾ وَتِلْكَ عَادٌ جَحَدُوا۟ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمْ وَعَصَوْا۟ رُسُلَهُۥ وَٱتَّبَعُوٓا۟ أَمْرَ كُلِّ
جَبَّارٍ عَنِيدٍ ﴿٥٩﴾ وَأُتْبِعُوا۟ فِى هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا لَعْنَةً وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ أَلَآ إِنَّ عَادًا كَفَرُوا۟ رَبَّهُمْ ۗ أَلَا بُعْدًا
لِّعَادٍ قَوْمِ هُودٍ ﴿٦٠﴾ ﴾

﴿ (57). Si vous vous détournez, je vous aurai en tous cas transmis [le message] que j'étais chargé de vous faire parvenir. Et mon Seigneur vous remplacera par un autre peuple, sans que vous ne Lui nuisiez en rien, car mon Seigneur est gardien par excellence sur toute chose. » (58). Et quand vint Notre ordre, Nous sauvâmes, par une miséricorde de Notre part, Hûd et ceux qui avec lui avaient cru. Et Nous les sauvâmes d'un terrible châtiment. (59). Voilà les 'Âd. Ils avaient nié les signes (enseignements) de leur Seigneur, désobéi à Ses Messagers et suivi le commandement de tout tyran rebelle. (60). Et ils furent poursuivis, ici-bas, d'une malédiction, ainsi qu'au Jour de la Résurrection. En vérité, les 'Âd n'ont pas cru en leur Seigneur. Que s'éloignent (périssent) les 'Âd, peuple de Hûd ! ﴾

Hûd prévient les 'Âd que s'ils refusent d'adorer Allah seul et renient son message, ils seront désormais sans excuse, car il leur a transmis le message qu'Allah l'avait chargé de transmettre.

﴿ **Et mon Seigneur vous remplacera par un autre peuple** ﴾, qui vouera un culte exclusif à Allah, et votre mécréance ne nuit en rien à Allah, mais c'est plutôt à vous-mêmes qu'elle nuira.

﴿ **Car mon Seigneur est gardien par excellence sur toute chose** ﴾, Il est témoin de toute parole et de tout acte, lesquels sont soigneusement consignés et pour lesquels vous serez rétribués.

L'anéantissement du peuple de 'Âd, à l'exception des croyants parmi eux (V58-60)

﴿ **Et quand vint Notre ordre.** ﴾ Il s'agit d'un vent dévastateur par lequel Allah fit périr les mécréants d'entre eux, et duquel Il sauva Hûd et ses partisans.

﴿ **Voilà les 'Âd. Ils avaient nié les signes (enseignements) de leur Seigneur, désobéi à Ses Messagers et suivi le commandement de tout tyran rebelle.** ﴾ Ils ne prêtèrent pas foi aux signes d'Allah et désobéirent aux Messagers. Le mot « Messagers » est ici au pluriel, car effectivement celui qui renie un seul Messager est comme celui qui les a tous reniés, parce que la foi en tous les Prophètes est obligatoire. Voilà pourquoi, puisqu'ils renièrent Hûd, c'est comme s'ils avaient renié tous les Prophètes.

Ils préfèrent suivre l'ordre des tyrans, c'est pourquoi la malédiction d'Allah les poursuit ainsi que celle des croyants et au Jour de la Résurrection, ils seront mentionnés devant les témoins : ﴿ **En vérité, les 'Âd n'ont pas cru en leur Seigneur.** ﴾

﴿ ۞ وَإِلَىٰ ثَمُودَ أَخَاهُمْ صَٰلِحًا ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ ۖ هُوَ أَنشَأَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ وَٱسْتَعْمَرَكُمْ فِيهَا فَٱسْتَغْفِرُوهُ ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ ۚ إِنَّ رَبِّى قَرِيبٌ مُّجِيبٌ ﴿٦١﴾ ﴾

﴿ (61). Et [Nous avons envoyé] aux Thamûd, leur frère Sâlih qui a dit : « Ô mon peuple, adorez Allah ! Vous n'avez point de divinité en dehors de Lui. De la terre Il vous a créés, et Il vous y a établis. Implorez donc Son pardon, puis repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est proche et Il répond toujours [aux appels]. » ﴾

Le récit des Thamûd et du Prophète Sâlih (V61)

Les Thamûd sont les successeurs du peuple de 'Âd, ils vivaient dans la région d'Al-Hijr, entre Tabûk et Médine. Allah leur envoya Sâlih afin qu'ils adorent Allah l'Unique, Lui qui a créé leur ancêtre Âdam à partir de terre. Puis, Il vous a fait peupler la Terre et vous a permis de l'exploiter.

Implorez donc le pardon de vos péchés passés et repentez-vous à Lui pour vos actes futurs. ﴿ **Mon Seigneur est proche et Il répond toujours [aux appels].** ﴾

Allah dit ailleurs :

﴿ وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِى عَنِّى فَإِنِّى قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ ٱلدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ۖ فَلْيَسْتَجِيبُوا۟ لِى وَلْيُؤْمِنُوا۟ بِى لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿١٨٦﴾ ﴾

﴿ Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche ; Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés. ﴾ [56]

﴿ قَالُوا۟ يَٰصَٰلِحُ قَدْ كُنتَ فِينَا مَرْجُوًّا قَبْلَ هَٰذَآ ۖ أَتَنْهَىٰنَآ أَن نَّعْبُدَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَا ۖ وَإِنَّنَا لَفِى شَكٍّ مِّمَّا تَدْعُونَآ إِلَيْهِ مُرِيبٍ ﴿٦٢﴾ قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَءَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّى وَءَاتَىٰنِى مِنْهُ رَحْمَةً فَمَن يَنصُرُنِى مِنَ ٱللَّهِ إِنْ عَصَيْتُهُۥ ۖ فَمَا تَزِيدُونَنِى غَيْرَ تَخْسِيرٍ ﴿٦٣﴾ ﴾

﴿ (62). Ils dirent : « Ô Sâlih, tu étais auparavant un espoir pour nous ! Nous interdirais-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres ? Cependant, nous voilà bien dans un doute troublant au sujet de ce vers quoi tu nous invites ! » (63). Il dit : « Ô mon peuple ! Que vous en semble, si je m'appuie sur une preuve

[56] S2 V186.

évidente émanant de mon Seigneur et s'Il m'a accordé, de Sa part, une miséricorde, qui donc me protègerait contre Allah si je Lui désobéissais ? Vous ne feriez qu'accroître ma perte. ﴾

La discussion entre Sâlih et les Thamûd (V62-63)

L'ignorance et l'obstination des Thamûd transparaissent à travers ce dialogue. En effet, ceux-ci dirent à Sâlih : ﴿ **Ô Sâlih, tu étais auparavant un espoir pour nous ! Nous interdirais-tu d'adorer ce qu'adoraient nos ancêtres ? Cependant, nous voilà bien dans un doute troublant au sujet de ce vers quoi tu nous invites !** ﴾ Nous placions nos espoirs en toi et en ton intelligence, avant que tu ne prononces de telles paroles. Voudrais-tu nous interdire les pratiques de nos aïeux ? Or, nous doutons totalement de ce à quoi tu nous appelles.

Il répondit : ﴿ **Ô mon peuple ! Que vous en semble, si je m'appuie sur une preuve évidente émanant de mon Seigneur et s'Il m'a accordé, de Sa part, une miséricorde, qui donc me protègerait contre Allah si je Lui désobéissais ? Vous ne feriez qu'accroître ma perte.** ﴾ Si, alors que je me base sur des preuves et une certitude au sujet du message qu'Allah m'a chargé de vous transmettre, je renonçais finalement à vous appeler à la vérité, vous ne pourriez me protéger contre Allah, bien au contraire, vous ne feriez qu'augmenter ma perdition.

﴿ وَيَٰقَوْمِ هَٰذِهِۦ نَاقَةُ ٱللَّهِ لَكُمْ ءَايَةً فَذَرُوهَا تَأْكُلْ فِىٓ أَرْضِ ٱللَّهِ وَلَا تَمَسُّوهَا بِسُوٓءٍ
فَيَأْخُذَكُمْ عَذَابٌ قَرِيبٌ ﴿٦٤﴾ فَعَقَرُوهَا فَقَالَ تَمَتَّعُوا۟ فِى دَارِكُمْ ثَلَٰثَةَ أَيَّامٍ ۖ ذَٰلِكَ وَعْدٌ غَيْرُ
مَكْذُوبٍ ﴿٦٥﴾ فَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا صَٰلِحًا وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا وَمِنْ خِزْىِ
يَوْمِئِذٍ ۗ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ ٱلْقَوِىُّ ٱلْعَزِيزُ ﴿٦٦﴾ وَأَخَذَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ٱلصَّيْحَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دِيَٰرِهِمْ
جَٰثِمِينَ ﴿٦٧﴾ كَأَن لَّمْ يَغْنَوْا۟ فِيهَا ۗ أَلَآ إِنَّ ثَمُودَا۟ كَفَرُوا۟ رَبَّهُمْ ۗ أَلَا بُعْدًا لِّثَمُودَ ﴿٦٨﴾ ﴾

﴿ (64). Ô mon peuple, voici la chamelle d'Allah qu'Il vous a envoyée comme signe. Laissez-la donc paître sur la terre d'Allah, et ne lui faites aucun mal sinon, un châtiment ne tardera pas à vous saisir ! » (65). Ils la tuèrent. Alors, il leur dit : « Profitez dans vos demeures pendant trois jours [encore] ! Voilà une promesse qui ne sera pas démentie ! » (66). Puis, lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Sâlih et ceux qui avaient cru avec lui - par une miséricorde venant de Nous - de l'ignominie de ce jour-là. En vérité, c'est ton Seigneur qui est le Fort, le Puissant. (67). Et le Cri saisit les injustes. Et les voilà foudroyés dans leurs demeures, (68). comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. En vérité, les Thamûd n'ont pas cru en leur Seigneur. Que périssent les Thamûd ! ﴾

Il convient de se référer à la sourate Al-A'râf ; nous avons conté en détails cette histoire lors de l'exégèse de cette sourate.

﴿ وَلَقَدْ جَآءَتْ رُسُلُنَآ إِبْرَٰهِيمَ بِٱلْبُشْرَىٰ قَالُوا۟ سَلَٰمًا ۖ قَالَ سَلَٰمٌ ۖ فَمَا لَبِثَ أَن جَآءَ بِعِجْلٍ حَنِيذٍ ﴿٦٩﴾ فَلَمَّا رَءَآ أَيْدِيَهُمْ لَا تَصِلُ إِلَيْهِ نَكِرَهُمْ وَأَوْجَسَ مِنْهُمْ خِيفَةً ۚ قَالُوا۟ لَا تَخَفْ إِنَّآ أُرْسِلْنَآ إِلَىٰ قَوْمِ لُوطٍ ﴿٧٠﴾ وَٱمْرَأَتُهُۥ قَآئِمَةٌ فَضَحِكَتْ فَبَشَّرْنَٰهَا بِإِسْحَٰقَ وَمِن وَرَآءِ إِسْحَٰقَ يَعْقُوبَ ﴿٧١﴾ قَالَتْ يَٰوَيْلَتَىٰٓ ءَأَلِدُ وَأَنَا۠ عَجُوزٌ وَهَٰذَا بَعْلِى شَيْخًا ۖ إِنَّ هَٰذَا لَشَىْءٌ عَجِيبٌ ﴿٧٢﴾ قَالُوٓا۟ أَتَعْجَبِينَ مِنْ أَمْرِ ٱللَّهِ ۖ رَحْمَتُ ٱللَّهِ وَبَرَكَٰتُهُۥ عَلَيْكُمْ أَهْلَ ٱلْبَيْتِ ۚ إِنَّهُۥ حَمِيدٌ مَّجِيدٌ ﴿٧٣﴾ ﴾

﴿ (69). Et Nos émissaires sont, certes, venus à Ibrâhîm avec la bonne nouvelle, en disant : « Paix ! » Il répondit : « Paix ! », et il ne tarda pas à apporter un veau rôti. (70). Puis, lorsqu'il vit que leurs mains ne s'en approchaient pas, il fut pris de suspicion à leur égard et ressentit de la peur vis-à-vis d'eux. Ils dirent : « N'aie pas peur, nous sommes envoyés au peuple de Lût ! » (71). Sa femme, qui était debout, se mit à rire et Nous lui annonçâmes [la naissance d'] Ishâq, et après Ishâq, Ya'qûb. (72). Elle dit : « Malheur à moi ! Vais-je enfanter à mon âge avancé et alors que mon mari, que voici, est un vieillard ? C'est là vraiment une chose étrange ! » (73). Ils dirent : « T'étonnes-tu de l'ordre d'Allah ? Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de cette maison ! Il est, vraiment, digne de louange et de glorification. » ﴾

L'annonce faite par les anges à Ibrâhîm concernant la naissance d'Ishâq et de Ya'qûb (V69-73)

﴿ Et Nos émissaires ﴾, c'est-à-dire les anges, ﴿ **sont, certes, venus à Ibrâhîm avec la bonne nouvelle** ﴾, qui est celle de la naissance d'Ishâq, ou selon un autre avis, celle de l'anéantissement du peuple de Lût.

Toutefois, la suite plaide en faveur de la première interprétation puisqu'Allah dit ensuite : ﴿ **Lorsque l'effroi eut quitté Ibrâhîm et après avoir reçu la bonne nouvelle, voilà qu'il discuta avec Nous [en faveur] du peuple de Lût.** ﴾ [57]

﴿ **En disant : « Paix ! » Il répondit : « Paix ! », et il ne tarda pas à apporter un veau rôti.** ﴾ Les spécialistes de la rhétorique indiquent que la réponse qu'Ibrâhîm a faite aux anges est meilleure que la salutation qu'ils lui ont lancée, car il a dit « salâmun », qui implique le caractère permanent, tandis qu'ils ont dit « salâman ».

[57] Verset 74 de la sourate Hûd.

Ibrâhîm s'empressa d'apporter un repas pour ses invités : un veau rôti sur des pierres chauffées. Telle est l'explication d'Ibn 'Abbâs, de Qatâda et d'autres.

Allah dit ailleurs :

﴿ فَرَاغَ إِلَىٰٓ أَهۡلِهِۦ فَجَآءَ بِعِجۡلٖ سَمِينٖ ﴿٢٦﴾ فَقَرَّبَهُۥٓ إِلَيۡهِمۡ قَالَ أَلَا تَأۡكُلُونَ ﴿٢٧﴾ ﴾

﴿ Puis il alla discrètement à sa famille et apporta un veau gras. Ensuite il l'approcha d'eux. « Ne mangez-vous pas ? », dit-il. ﴾ [58]

Ce verset contient d'ailleurs quelques règles concernant l'hospitalité.

﴿ Puis, lorsqu'il vit que leurs mains ne s'en approchaient pas, il fut pris de suspicion à leur égard et ressentit de la peur vis-à-vis d'eux. ﴾ En effet, les anges n'ont guère besoin de nourriture, pas plus qu'ils n'éprouvent l'envie de manger. Ibrâhîm fut quelque peu effrayé de les voir désintéressés par ce qu'il leur présentait.

A noter que, comme l'indique As-Suddî[59], les anges s'étaient présentés sous la forme de jeunes hommes.

Les anges rassurèrent Ibrâhîm, lui disant : **﴿ N'aie pas peur, nous sommes envoyés au peuple de Lût ! ﴾** Ceci, dans le but de les anéantir, et Sâra, l'épouse d'Ibrâhîm, s'en réjouit, car il s'agissait assurément d'un peuple pervers. Puis, elle fut récompensée par l'annonce d'une naissance, alors qu'elle avait cessé d'espérer l'enfantement. Il lui fut annoncé la naissance d'Ishâq, qui lui-même aurait pour descendant Ya'qûb, son fils :

﴿ أَمۡ كُنتُمۡ شُهَدَآءَ إِذۡ حَضَرَ يَعۡقُوبَ ٱلۡمَوۡتُ إِذۡ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعۡبُدُونَ مِنۢ بَعۡدِي قَالُواْ نَعۡبُدُ إِلَٰهَكَ وَإِلَٰهَ ءَابَآئِكَ إِبۡرَٰهِـۧمَ وَإِسۡمَٰعِيلَ وَإِسۡحَٰقَ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗا وَنَحۡنُ لَهُۥ مُسۡلِمُونَ ﴿١٣٣﴾ ﴾

﴿ Etiez-vous témoins quand la mort se présenta à Ya'qûb et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils répondirent : « Nous adorerons ta divinité et la divinité de tes pères, Ibrâhîm, Ismâ'îl et Ishâq, une divinité unique à laquelle nous sommes soumis. » ﴾ [60]

Ce verset est une preuve selon laquelle le fils qu'Ibrâhîm devait égorger était Ismâ'îl et non Ishâq, car Allah avait déjà annoncé à Ibrâhîm la naissance de Ya'qûb, fils d'Ishâq, il est donc impossible qu'Allah ordonne de sacrifier Ishâq, puisqu'Il avait déjà promis que d'Ishâq naîtrait Ya'qûb, et la promesse d'Allah est vérité.

---

[58] S51 V26-27.
[59] At-Tabarî (15/389).
[60] S2 V133.

« Elle dit : « Malheur à moi ! Vais-je enfanter à mon âge avancé et alors que mon mari, que voici, est un vieillard ? C'est là vraiment une chose étrange ! » » Telles sont les paroles d'étonnement prononcées par la femme d'Ibrâhîm.

Le verset suivant fait allusion à ses gestes :

﴿ فَأَقْبَلَتِ ٱمْرَأَتُهُۥ فِى صَرَّةٍ فَصَكَّتْ وَجْهَهَا وَقَالَتْ عَجُوزٌ عَقِيمٌ ﴿٢٩﴾ ﴾

« Alors sa femme s'avança en criant, se frappa le visage et dit : « Une vieille femme stérile ! » » [61]

« Ils dirent : « T'étonnes-tu de l'ordre d'Allah ? » Pas d'étonnement à avoir concernant l'ordre d'Allah car certes, lorsqu'Il veut qu'une chose soit, Il n'a qu'à dire : « Sois ! », et elle est et rien n'est impossible pour Allah !

« Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de cette maison ! Il est, vraiment, digne de louange et de glorification ! » Il est loué pour Ses paroles et actes, et glorifié pour Son essence et Ses attributs.

On rapporte que les compagnons demandèrent au Prophète ﷺ : « Ô Messager d'Allah ! Nous savons comment te saluer, mais comment devons-nous prier sur toi ? » Il répondit : « Dites : "Ô Allah, prie sur Muḥammad et sur la famille de Muḥammad comme Tu as prié sur Ibrâhîm et sur la famille d'Ibrâhîm, et bénis Muḥammad et la famille de Muḥammad comme Tu as béni Ibrâhîm et la famille d'Ibrâhîm, Tu es certes digne de louanges et de glorifications !" »[62]

﴿ فَلَمَّا ذَهَبَ عَنْ إِبْرَٰهِيمَ ٱلرَّوْعُ وَجَآءَتْهُ ٱلْبُشْرَىٰ يُجَٰدِلُنَا فِى قَوْمِ لُوطٍ ﴿٧٤﴾ إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ لَحَلِيمٌ أَوَّٰهٌ مُّنِيبٌ ﴿٧٥﴾ يَٰٓإِبْرَٰهِيمُ أَعْرِضْ عَنْ هَٰذَآ ۖ إِنَّهُۥ قَدْ جَآءَ أَمْرُ رَبِّكَ ۖ وَإِنَّهُمْ ءَاتِيهِمْ عَذَابٌ غَيْرُ مَرْدُودٍ ﴿٧٦﴾ ﴾

« (74). Lorsque l'effroi eut quitté Ibrâhîm et après avoir reçu la bonne nouvelle, voilà qu'il discuta avec Nous [en faveur] du peuple de Lût. (75). Ibrâhîm était, certes, longanime, très implorant et repentant. (76). « Ô Ibrâhîm, renonce à cela, car l'ordre de ton Seigneur est déjà venu, et un châtiment irrévocable va les frapper ! » »

[61] S51 V29.

[62] *Fatḥ Al-Bârî* (6/469), Muslim (1/305).

Ibrâhîm plaida en faveur du peuple de Lût (V74-76)

Lorsque les craintes d'Ibrâhîm concernant ses hôtes, après avoir vu qu'ils ne consommaient pas la nourriture proposée, se furent dissipées et que la nouvelle de la naissance d'Ishâq et de la destruction du peuple de Lût lui fut annoncée, Ibrâhîm se mit à plaider la cause du peuple de Lût.

Sa'îd Ibn Jubayr ﷺ rapporte que :

﴿ وَلَمَّا جَآءَتْ رُسُلُنَآ إِبْرَٰهِيمَ بِٱلْبُشْرَىٰ قَالُوٓاْ إِنَّا مُهْلِكُوٓاْ أَهْلِ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةِ ۖ إِنَّ أَهْلَهَا كَانُواْ ظَٰلِمِينَ ﴿٣١﴾ ﴾

﴿ **Et quand Nos émissaires (anges) annoncèrent à Ibrâhîm la bonne nouvelle, ils dirent : « Nous allons anéantir les habitants de cette cité, car ses habitants sont injustes ! »** ﴾ [63]

Ibrâhîm leur demanda s'ils pouvaient anéantir une cité dans laquelle se trouvaient trois cents croyants, ce à quoi ils répondirent par la négative, puis il en diminua peu à peu le nombre de croyants jusqu'à parvenir à un seul, et il dit :

﴿ قَالَ إِنَّ فِيهَا لُوطًا ۚ قَالُواْ نَحْنُ أَعْلَمُ بِمَن فِيهَا ۖ لَنُنَجِّيَنَّهُۥ وَأَهْلَهُۥٓ إِلَّا ٱمْرَأَتَهُۥ كَانَتْ مِنَ ٱلْغَٰبِرِينَ ﴿٣٢﴾ ﴾

﴿ **Il dit : « Mais Lût s'y trouve ! » Ils dirent : « Nous savons parfaitement qui y habite ; nous le sauverons certainement, lui et sa famille, excepté sa femme qui sera parmi ceux qui périront. »** ﴾ [64]

Rassuré, Ibrâhîm cessa de parler.[65]

Puis, Allah rend hommage aux nobles qualités d'Ibrâhîm en disant : ﴿ **Ibrâhîm était, certes, longanime, très implorant et repentant.** ﴾

﴿ **« Ô Ibrâhîm, renonce à cela, car l'ordre de ton Seigneur est déjà venu, et un châtiment irrévocable va les frapper !** ﴾ Le décret doit être appliqué : ce peuple pervers devra être anéanti et châtié et nul ne pourra empêcher cela.

---

[63] S29 V31.
[64] S29 V32.
[65] At-Tabarî (15/403).

﴿ وَلَمَّا جَآءَتْ رُسُلُنَا لُوطًا سِيٓءَ بِهِمْ وَضَاقَ بِهِمْ ذَرْعًا وَقَالَ هَٰذَا يَوْمٌ عَصِيبٌ ﴿٧٧﴾ وَجَآءَهُۥ قَوْمُهُۥ يُهْرَعُونَ إِلَيْهِ وَمِن قَبْلُ كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ۚ قَالَ يَٰقَوْمِ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِى هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ ۖ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ فِى ضَيْفِىٓ ۖ أَلَيْسَ مِنكُمْ رَجُلٌ رَّشِيدٌ ﴿٧٨﴾ قَالُوا۟ لَقَدْ عَلِمْتَ مَا لَنَا فِى بَنَاتِكَ مِنْ حَقٍّ وَإِنَّكَ لَتَعْلَمُ مَا نُرِيدُ ﴿٧٩﴾ ﴾

﴿ (77). Et quand Nos émissaires (anges) vinrent à Lût, il fut chagriné pour eux, et en éprouva une grande gêne. Et il dit : « Voici un jour terrible ! » (78). Les gens de son peuple accoururent vers lui. Auparavant, ils commettaient des mauvaises actions. Il dit : « Ô mon peuple, voici mes filles, elles sont plus pures pour vous ! Craignez Allah donc, et ne me déshonorez pas à travers mes hôtes. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ? » (79). Ils dirent : « Tu sais très bien que nous n'avons pas de droit sur tes filles. Et en vérité, tu sais bien ce que nous voulons. » ﴾

Les anges rendirent visite à Lût (V77-79)

Après avoir informé Ibrâhîm, les émissaires divins, les anges, se rendirent chez Lût, qui se trouvait alors, selon certains, sur ses terres, ou selon d'autres, chez lui.

Ils avaient pris la forme de jeunes hommes à l'apparence des plus agréables, à titre de tentation pour son peuple de la part d'Allah - à Lui la sagesse absolue et l'ordre décisif !

Lût s'en trouva chagriné et angoissé, car il craignait de leur refuser l'hospitalité et que des gens de son peuple ne les accueillent et ne leur nuisent.

﴿ **Et il dit : « Voici un jour terrible ! »** ﴾ C'est-à-dire un jour d'épreuves, car il savait qu'il devrait défendre ces invités contre les mécréants de son peuple. Marchant devant eux, il ne cessait de répéter : « Je ne connais guère, à la surface de la Terre, de peuple plus ignoble que celui-ci ! » D'après Qatâda, les anges devaient anéantir le peuple après le témoignage de leur Prophète à leur encontre.[66]

﴿ **Les gens de son peuple accoururent vers lui** ﴾, car ils se réjouissaient de la venue de ces envoyés. ﴿ **Auparavant, ils commettaient des mauvaises actions** ﴾, dans lesquelles ils persistèrent jusqu'à être saisis par la mort.

[66] Aṭ-Ṭabarî (15/408).

﴿ **Il dit : « Ô mon peuple, voici mes filles, elles sont plus pures pour vous ! Craignez Allah donc, et ne me déshonorez pas à travers mes hôtes. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ? »** ﴾ Ici, il n'est pas fait allusion aux propres filles de Lût, mais aux femmes des gens de son peuple, car un Prophète est comme un père pour les gens de son peuple.[67] Il leur recommanda donc de se diriger vers leurs épouses, leur indiquant le bien ici-bas et dans l'au-delà.

Allah cite ailleurs les propos de Lût :

﴿ أَتَأْتُونَ ٱلذُّكْرَانَ مِنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٦٥﴾ وَتَذَرُونَ مَا خَلَقَ لَكُمْ رَبُّكُم مِّنْ أَزْوَٰجِكُم ۚ بَلْ أَنتُمْ قَوْمٌ عَادُونَ ﴿١٦٦﴾ ﴾

﴿ **Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde, et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Vous n'êtes vraiment que des gens transgresseurs !** ﴾[68]

Dans une autre sourate, Allah nous indique la suite de la discussion entre Lût et son peuple :

﴿ قَالُوٓا۟ أَوَلَمْ نَنْهَكَ عَنِ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧٠﴾ قَالَ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِىٓ إِن كُنتُمْ فَٰعِلِينَ ﴿٧١﴾ لَعَمْرُكَ إِنَّهُمْ لَفِى سَكْرَتِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴾

﴿ **Ils dirent : « Ne t'avions-nous pas interdit de [recevoir] du monde ? » Il dit : « Voici mes filles, si vous voulez faire [quelque chose] ! » Par ta vie ! Ils se confondaient dans leur délire.** ﴾[69]

﴿ **Craignez Allah donc, et ne me déshonorez pas à travers mes hôtes. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ?** ﴾ Obéissez-moi lorsque je vous ordonne de vous contenter des épouses, n'y a-t-il pas parmi vous un homme de bien qui se conforme à mes ordres et s'abstienne de mes interdits ?

﴿ **Ils dirent : « Tu sais très bien que nous n'avons pas de droit sur tes filles. Et en vérité, tu sais bien ce que nous voulons. »** ﴾ Tu sais que nous n'avons aucun désir pour les femmes et que notre penchant va vers les hommes, pourquoi donc nous réitérer ces mêmes propos ?

---

[67] Mujâhid fit ce commentaire et Qatâda et d'autres furent du même avis. At-Tabarî (15/413, 414).

[68] S26 V165-166.

[69] S15 V70-72.

﴿ قَالَ لَوْ أَنَّ لِي بِكُمْ قُوَّةً أَوْ ءَاوِيٓ إِلَىٰ رُكْنٍ شَدِيدٍ ﴿٨٠﴾ قَالُوا۟ يَٰلُوطُ إِنَّا رُسُلُ رَبِّكَ لَن يَصِلُوٓا۟
إِلَيْكَ فَأَسْرِ بِأَهْلِكَ بِقِطْعٍ مِّنَ ٱلَّيْلِ وَلَا يَلْتَفِتْ مِنكُمْ أَحَدٌ إِلَّا ٱمْرَأَتَكَ ۖ إِنَّهُۥ مُصِيبُهَا مَآ
أَصَابَهُمْ ۚ إِنَّ مَوْعِدَهُمُ ٱلصُّبْحُ ۚ أَلَيْسَ ٱلصُّبْحُ بِقَرِيبٍ ﴿٨١﴾ ﴾

﴿ (80). Il dit : « Si j'avais la force de vous résister ou bien si je trouvais un appui solide ! » (81). Alors ils (les hôtes) dirent : « Ô Lût, nous sommes les émissaires de ton Seigneur. Ils ne pourront jamais t'atteindre. Pars avec ta famille en fin de nuit, et que nul d'entre vous ne se retourne ! A l'exception de ta femme, qui sera atteinte par ce qui frappera les autres. Ce qui les menace s'accomplira à l'aube. L'aube n'est-elle pas proche ? » ﴾

Les regrets de Lût face à son impuissance (V80-81)

Le Prophète Lût menaça les mécréants de son peuple en disant : ﴿ **Si j'avais la force de vous résister ou bien si je trouvais un appui solide** ﴾, je vous aurais certes infligé une punition, aidé de mon clan.

Abû Hurayra ﷺ rapporte à ce propos cette parole du Messager d'Allah ﷺ : « **Qu'Allah fasse miséricorde à Lût ! Il cherchait refuge en un appui solide (Allah). Par la suite, Allah n'envoya de Prophète que faisant partie d'une famille aisée de son peuple.** »[70]

Puis, les anges informèrent Lût que ces mécréants ne pourraient l'atteindre et qu'eux-mêmes étaient envoyés pour les châtier : ﴿ **Ô Lût, nous sommes les émissaires de ton Seigneur. Ils ne pourront jamais t'atteindre.** ﴾

Ils lui donnèrent l'ordre de quitter la ville en fin de nuit, en compagnie de sa famille, en se mettant à l'arrière pour fermer la marche : ﴿ **Pars avec ta famille en fin de nuit, et que nul d'entre vous ne se retourne !** ﴾ Ainsi, personne ne devait se retourner en entendant le châtiment s'abattre sur eux.

﴿ **A l'exception de ta femme, qui sera atteinte par ce qui frappera les autres.** ﴾ Selon certains, « à l'exception de ta femme » signifie que celle-ci ne quittera pas la ville avec Lût cette nuit-là, tandis que d'autres ont dit qu'elle la quittera mais qu'elle transgressera l'ordre, se retournera, et périra ainsi. Ainsi, entendant le châtiment s'abattre, elle se retournera et dira : « Ô mon peuple ! » C'est alors qu'une pierre venant du ciel tombera sur elle et la tuera.

---

[70] At-Tirmidhî (3116). La première phrase est également rapportée par Al-Bukhârî (3372) et Muslim (151).

Il est dit que les gens du peuple de Lût attendaient devant sa demeure, tandis qu'il tentait de les dissuader et de les faire renoncer à leurs turpitudes. Ils n'écoutaient guère ses exhortations et c'est alors que Jibrîl arriva et frappa leurs visages de son aile, ce qui les aveugla et ils durent rebrousser chemin.

Allah dit en effet :

﴿ وَلَقَدْ رَٰوَدُوهُ عَن ضَيْفِهِۦ فَطَمَسْنَآ أَعْيُنَهُمْ فَذُوقُوا۟ عَذَابِى وَنُذُرِ ﴿٣٧﴾ ﴾

« En effet, ils voulaient séduire ses hôtes. Nous aveuglâmes leurs yeux : « Goûtez donc Mon châtiment et Mes avertissements ! » »[71]

﴿ فَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا جَعَلْنَا عَٰلِيَهَا سَافِلَهَا وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهَا حِجَارَةً مِّن سِجِّيلٍ مَّنضُودٍ ﴿٨٢﴾ مُّسَوَّمَةً عِندَ رَبِّكَ ۖ وَمَا هِىَ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ بِبَعِيدٍ ﴿٨٣﴾ ﴾

« (82). Et, lorsque vint Notre ordre, Nous renversâmes [la cité] de fond en comble, et fîmes pleuvoir sur elle, en masse, des pierres d'argile se succédant les unes aux autres, (83). portant une marque connue de ton Seigneur. Et elles (ces pierres) ne sont pas loin des injustes. »

L'anéantissement de la cité et du peuple de Lût (V82-83)

« Et, lorsque vint Notre ordre, Nous renversâmes [la cité] de fond en comble, et fîmes pleuvoir sur elle, en masse, des pierres d'argile se succédant les unes aux autres », ainsi, à l'aube, Allah fit pleuvoir sur la cité de Sodome une pluie de pierres d'argile.

Plusieurs interprétations ont été données au terme « sijjîl » : selon Ibn 'Abbâs ﷺ[72], il signifie « argile » et selon Al-Bukhârî, il désigne quelque chose de dur et de grande taille[73]. D'autres ont dit qu'il s'agissait de pierres brûlantes.

« **Se succédant les unes aux autres** », c'est ainsi que nous avons traduit « mandûd » (مَنْضُود), mais une autre interprétation indique que le terme signifie « préparées à cet effet ».

« **Portant une marque connue de ton Seigneur** », ainsi chaque pierre portait le nom de sa victime.

---

[71] S54 V37.
[72] At-Tabarî (15/434).
[73] *Fath Al-Bârî* (8/202).

D'après Qatâda et 'Ikrima, les pierres, rondes, portaient une marque rouge.[74]

﴿ **Et elles (ces pierres) ne sont pas loin des injustes.** ﴾ Il s'agit là d'une menace : le châtiment n'est guère loin de ceux qui imiteraient le peuple de Lût et le suivraient dans la perversion.

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **Celui que vous trouvez en train d'accomplir les actes du peuple de Lût, tuez-le ; celui qui agit comme celui qui subit.** »[75]

﴿ ۞ وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ شُعَيْبًا ۚ قَالَ يَا قَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ ۖ وَلَا تَنقُصُوا الْمِكْيَالَ وَالْمِيزَانَ ۚ إِنِّي أَرَاكُم بِخَيْرٍ وَإِنِّي أَخَافُ عَلَيْكُمْ عَذَابَ يَوْمٍ مُّحِيطٍ ﴿٨٤﴾ ﴾

﴿ (84). Et [Nous avons envoyé] aux Madyan leur frère Shu'ayb, qui leur a dit : « Ô mon peuple, adorez Allah, vous n'avez point de divinité en dehors de Lui ! Et ne diminuez pas les mesures et le poids. Je vous vois dans l'aisance, et je crains pour vous, [si vous ne croyez pas], le châtiment d'un jour qui enveloppera tout. ﴾

Le récit du peuple de Madyan et de son Prophète Shu'ayb (V84)

Le peuple de Madyan est une tribu arabe vivant près de Ma'ân, entre le Hijâz et le Shâm, ainsi leur cité porte leur nom : Madyan.

Allah leur envoya Shu'ayb comme Messager, qui venait de l'une des plus nobles familles de leur peuple. Il leur ordonna l'adoration d'Allah l'Unique et leur interdit la fraude lors des pesées et de la mesure.

﴿ **Je vous vois dans l'aisance** ﴾, vous vivez dans l'aisance d'un point de vue matériel, ﴿ **et je crains pour vous, [si vous ne croyez pas], le châtiment d'un jour qui enveloppera tout.** ﴾ Je crains que tout cela ne vous soit retiré à cause de vos transgressions à l'encontre des interdits divins, de même que je crains que vous ne subissiez le châtiment de l'au-delà.

﴿ وَيَا قَوْمِ أَوْفُوا الْمِكْيَالَ وَالْمِيزَانَ بِالْقِسْطِ ۖ وَلَا تَبْخَسُوا النَّاسَ أَشْيَاءَهُمْ وَلَا تَعْثَوْا فِي الْأَرْضِ مُفْسِدِينَ ﴿٨٥﴾ بَقِيَّتُ اللَّهِ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ۚ وَمَا أَنَا عَلَيْكُم بِحَفِيظٍ ﴿٨٦﴾ ﴾

[74] At-Tabarî (15/438).

[75] Abû Dâwud (4462), At-Tirmidhî (1456), Ibn Mâjah (2561).

﴾ (85). Ô mon peuple, faites équitablement pleine mesure et juste poids, ne sous-estimez pas les biens des gens et ne semez pas la corruption sur Terre ! (86). Ce qui demeure auprès d'Allah est meilleur pour vous si vous êtes croyants. Et je ne suis nullement votre gardien. » ﴿

Ainsi, Shu'ayb, leur ayant interdit de frauder dans le poids et la mesure, leur ordonne ici de faire pleine mesure et de peser avec équité les biens des gens, qu'il s'agisse des biens qu'ils achètent ou des biens qu'ils vendent. Puis, il leur défend de semer la corruption sur Terre, car ils pratiquaient le brigandage, attaquant et pillant les gens sur les chemins.

﴾ **Ce qui demeure auprès d'Allah est meilleur pour vous si vous êtes croyants.** ﴿ Ibn Jarîr explique ce verset en disant que les biens qu'ils gagnent en étant justes sont meilleurs que ceux qu'ils obtiennent par la fraude, attribuant cette exégèse à Ibn 'Abbâs.[76]

Plus généralement, l'obéissance à Allah est meilleure que le reste.

﴾ **Et je ne suis nullement votre gardien.** ﴿ Je ne suis point chargé de vous surveiller ou de contrôler vos actes. Œuvrez pour Allah, et non pour les gens !

﴿ قَالُوا۟ يَٰشُعَيْبُ أَصَلَوٰتُكَ تَأْمُرُكَ أَن نَّتْرُكَ مَا يَعْبُدُ ءَابَآؤُنَآ أَوْ أَن نَّفْعَلَ فِىٓ أَمْوَٰلِنَا مَا نَشَٰٓؤُا۟ ۖ إِنَّكَ لَأَنتَ ٱلْحَلِيمُ ٱلرَّشِيدُ ﴿٨٧﴾ ﴾

﴾ (87). Ils dirent : « Ô Shu'ayb ! Est-ce que ta prière te demande de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres, ou de ne plus faire de nos biens ce que nous voulons ? Est-ce toi l'indulgent, le droit ? » ﴿

La réponse du peuple de Shu'ayb (V87)

Ils lui répondirent, sur un air de moquerie, qu'Allah les maudisse : ﴾ **Est-ce que ta prière** ﴿, ta récitation, ﴾ **te demande de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres** ﴿, nos idoles, ﴾ **ou de ne plus faire de nos biens ce que nous voulons** ﴿, de ne plus frauder alors que ce sont nos biens, desquels nous faisons ce que bon nous semble ? Selon Ath-Thawrî, ce verset fait allusion à l'aumône légale.

﴾ **Est-ce toi l'indulgent, le droit ?** ﴿ Ils prononcèrent ces paroles à titre de raillerie, qu'ils soient maudits ![77]

[76] At-Tabarî (15/447).
[77] At-Tabarî (15/453).

﴿ قَالَ يَٰقَوْمِ أَرَءَيْتُمْ إِن كُنتُ عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّي وَرَزَقَنِي مِنْهُ رِزْقًا حَسَنًا ۚ وَمَآ أُرِيدُ أَنْ أُخَالِفَكُمْ إِلَىٰ مَآ أَنْهَىٰكُمْ عَنْهُ ۚ إِنْ أُرِيدُ إِلَّا ٱلْإِصْلَٰحَ مَا ٱسْتَطَعْتُ ۚ وَمَا تَوْفِيقِيٓ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴿٨٨﴾ ﴾

﴿ (88). Il dit : « Ô mon peuple ! Qu'en dites-vous, si je me base sur une preuve évidente émanant de mon Seigneur, et s'Il m'attribue de Sa part une excellente donation ? Je ne veux nullement faire ce que je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant. » ﴾

La réponse de Shu'ayb à son peuple (V88)

﴿ Qu'en dites-vous, si je me base sur une preuve évidente émanant de mon Seigneur, et s'Il m'attribue de Sa part une excellente donation ? ﴾ La donation à laquelle il est fait allusion désigne la prophétie, ou bien la subsistance licite.

﴿ Je ne veux nullement faire ce que je vous interdis ﴾, je ne me permets pas ce que je vous interdis.

﴿ Je ne veux que la réforme, autant que je le puis ﴾, mon unique but est de vous réformer, avec les capacités que l'on m'a attribuées.

﴿ Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant. ﴾ Je m'en remets à Allah dans toutes mes affaires.[78]

﴿ وَيَٰقَوْمِ لَا يَجْرِمَنَّكُمْ شِقَاقِيٓ أَن يُصِيبَكُم مِّثْلُ مَآ أَصَابَ قَوْمَ نُوحٍ أَوْ قَوْمَ هُودٍ أَوْ قَوْمَ صَٰلِحٍ ۚ وَمَا قَوْمُ لُوطٍ مِّنكُم بِبَعِيدٍ ﴿٨٩﴾ وَٱسْتَغْفِرُوا۟ رَبَّكُمْ ثُمَّ تُوبُوٓا۟ إِلَيْهِ ۚ إِنَّ رَبِّي رَحِيمٌ وَدُودٌ ﴿٩٠﴾ ﴾

﴿ (89). « Ô mon peuple, que votre hostilité à mon égard ne vous entraîne pas à encourir les mêmes châtiments qui ont atteint le peuple de Nûh, le peuple de Hûd, ou le peuple de Sâlih et [l'exemple du] peuple de Lût n'est pas éloigné de vous ! (90). Et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est vraiment Très-Miséricordieux et plein d'amour. » ﴾

[78] At-Tabarî (15/454).

﴿ « **Ô mon peuple, que votre hostilité à mon égard ne vous entraîne pas à encourir les mêmes châtiments qui ont atteint le peuple de Nûh, le peuple de Hûd, ou le peuple de Sâlih** ﴾, que votre haine envers moi ne vous pousse pas à persister dans la mécréance et le mal, car si tel était le cas, vous subiriez le même sort que les mécréants vous ayant précédés et qui subirent le châtiment divin !

﴿ **Et [l'exemple du] peuple de Lût n'est pas éloigné de vous** ﴾, dans le temps. Qatâda indique en effet que la destruction du peuple de Lût était récente. Quant à d'autres, ils ont dit que les deux peuples étaient géographiquement proches, et les deux interprétations ne sont pas incompatibles.

﴿ **Et implorez le pardon de votre Seigneur** ﴾ pour vos péchés passés, ﴿ **et repentez-vous à Lui** ﴾ pour ce qui est à venir. ﴿ **Mon Seigneur est vraiment Très-Miséricordieux et plein d'amour** ﴾ envers ceux qui se repentent.

﴿ قَالُوا يَا شُعَيْبُ مَا نَفْقَهُ كَثِيرًا مِمَّا تَقُولُ وَإِنَّا لَنَرَاكَ فِينَا ضَعِيفًا وَلَوْلَا رَهْطُكَ لَرَجَمْنَاكَ وَمَا أَنْتَ عَلَيْنَا بِعَزِيزٍ ﴿٩١﴾ قَالَ يَا قَوْمِ أَرَهْطِي أَعَزُّ عَلَيْكُمْ مِنَ اللَّهِ وَاتَّخَذْتُمُوهُ وَرَاءَكُمْ ظِهْرِيًّا إِنَّ رَبِّي بِمَا تَعْمَلُونَ مُحِيطٌ ﴿٩٢﴾ ﴾

﴿ (91). Ils dirent : « Ô Shu'ayb, nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis et vraiment nous te considérons comme un faible parmi nous ! Si ce n'est ton clan, nous t'aurions certainement lapidé. Et rien ne nous empêche de t'atteindre. » (92). Il dit : « Ô mon peuple ! Mon clan est-il à vos yeux plus puissant qu'Allah à qui vous tournez ouvertement le dos ? Mon Seigneur embrasse [de Sa science] tout ce que vous faites. ﴾

La réponse du peuple de Shu'ayb (V91-92)

﴿ **Ô Shu'ayb, nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis** ﴾, pourtant, Ath-Thawrî indique que Shu'ayb était considéré comme le Prophète éloquent[79], ﴿ **et vraiment nous te considérons comme un faible parmi nous.** ﴾ Selon As-Suddî, cela signifie « seul », tandis qu'Abû Rawq indique qu'il est faible en cela que les gens de son clan ne professèrent point sa religion.

﴿ **Si ce n'est ton clan, nous t'aurions certainement lapidé.** ﴾ Si nous n'avions pas cette considération pour ton clan, nous t'aurions lapidé, c'est-à-dire à coups de pierres, ou selon d'autres, par les mots, en t'insultant.

[79] At-Tabarî (15/458).

﴿ **Et rien ne nous empêche de t'atteindre.** ﴾ Nous n'avons aucune considération à ton égard.

﴿ **Ô mon peuple ! Mon clan est-il à vos yeux plus puissant qu'Allah à qui vous tournez ouvertement le dos ? Mon Seigneur embrasse [de Sa science] tout ce que vous faites.** ﴾ Autrement dit, la seule raison pour laquelle vous ne causez point de tort au Prophète d'Allah est la considération que vous avez pour son clan. N'est-ce pas par crainte d'Allah, Lui auquel vous refusez d'obéir ?

Or, Allah est parfaitement informé au sujet de vos œuvres, pour lesquelles Il vous rétribuera.

﴿ وَيَٰقَوْمِ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنِّى عَٰمِلٌ ۖ سَوْفَ تَعْلَمُونَ مَن يَأْتِيهِ عَذَابٌ يُخْزِيهِ
وَمَنْ هُوَ كَٰذِبٌ ۖ وَٱرْتَقِبُوٓا۟ إِنِّى مَعَكُمْ رَقِيبٌ ﴿٩٣﴾ وَلَمَّا جَآءَ أَمْرُنَا نَجَّيْنَا شُعَيْبًا وَٱلَّذِينَ
ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا وَأَخَذَتِ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ٱلصَّيْحَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دِيَٰرِهِمْ جَٰثِمِينَ ﴿٩٤﴾ كَأَن لَّمْ
يَغْنَوْا۟ فِيهَآ ۗ أَلَا بُعْدًا لِّمَدْيَنَ كَمَا بَعِدَتْ ثَمُودُ ﴿٩٥﴾ ﴾

﴿ (93). Ô mon peuple, agissez autant que vous voulez ! Moi aussi j'agis. Bientôt, vous saurez sur qui tombera un châtiment qui le déshonorera, et qui de nous est l'imposteur. Et attendez ! J'attends moi aussi avec vous. » (94). Lorsque vint Notre ordre, Nous sauvâmes, par une miséricorde de Notre part, Shu'ayb et ceux qui avaient cru avec lui. Et le Cri terrible saisit les injustes, et ils gisaient dans leurs demeures, (95). comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. Que les Madyan soient éloignés [de la miséricorde] comme le furent les Thamûd ! ﴾

La mise en garde de Shu'ayb à l'attention de son peuple (V93-95)

Ayant désespéré de voir son peuple embrasser la foi, Shu'ayb les menaça en disant : ﴿ **Ô mon peuple, agissez autant que vous voulez ! Moi aussi j'agis. Bientôt, vous saurez sur qui tombera un châtiment qui le déshonorera, et qui de nous est l'imposteur.** ﴾

﴿ **Lorsque vint Notre ordre, Nous sauvâmes, par une miséricorde de Notre part, Shu'ayb et ceux qui avaient cru avec lui. Et le Cri terrible saisit les injustes, et ils gisaient dans leurs demeures.** ﴾ Le terme « jâthimîn » (جَاثِمِين), que la traduction rend ici par le terme « gésir », indique qu'ils étaient sans vie.

Dans ces versets, il est mentionné qu'ils furent saisis par un Cri terrible, tandis que dans la sourate Al-A'râf, il est fait mention d'un tremblement de terre et dans la sourate Ash-Shu'arâ', du châtiment du jour de l'ombre.

En fait, le peuple de Shu'ayb eut à subir l'ensemble de ces châtiments et chaque sourate mentionne le châtiment qui correspond au contexte du verset. Ainsi, dans la sourate Al-A'râf, c'est le tremblement de terre qui est cité, car il est mentionné, juste avant, qu'ils avaient menacé leur Prophète de l'expulser de cette terre :

﴿ ۞ قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ لَنُخْرِجَنَّكَ يَٰشُعَيْبُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَكَ مِن قَرْيَتِنَآ ﴾

« Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil dirent : « Nous t'expulserons certes de notre cité, ô Shu'ayb, toi et ceux qui ont cru avec toi ! (...) » »[80]

Ainsi, la terre sur laquelle ils commettaient leurs forfaits et de laquelle ils voulurent expulser les croyants se mit à trembler sous leurs pieds.

Dans la sourate que nous étudions, il est mentionné qu'ils ont agressé verbalement leur Prophète, c'est pourquoi le Cri les a saisis.

« Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré », comme s'ils n'avaient jamais vécu dans ces demeures.

« Que les Madyan soient éloignés [de la miséricorde] comme le furent les Thamûd ! » Les Madyan et les Thamûd avaient pour point commun d'être proches géographiquement parlant, d'être toutes deux des tribus arabes, et de se livrer au brigandage.

﴿ وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا مُوسَىٰ بِـَٔايَٰتِنَا وَسُلْطَٰنٍ مُّبِينٍ ﴿٩٦﴾ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ فَٱتَّبَعُوٓا۟ أَمْرَ فِرْعَوْنَ ۖ وَمَآ أَمْرُ فِرْعَوْنَ بِرَشِيدٍ ﴿٩٧﴾ يَقْدُمُ قَوْمَهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ فَأَوْرَدَهُمُ ٱلنَّارَ ۖ وَبِئْسَ ٱلْوِرْدُ ٱلْمَوْرُودُ ﴿٩٨﴾ وَأُتْبِعُوا۟ فِى هَٰذِهِۦ لَعْنَةً وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ بِئْسَ ٱلرِّفْدُ ٱلْمَرْفُودُ ﴿٩٩﴾ ﴾

« (96). Et Nous avions envoyé Mûsâ, avec Nos miracles et une autorité incontestable, (97). à Pharaon et ses notables. Mais ils suivirent l'ordre de Pharaon, bien que l'ordre de Pharaon n'eût rien de sensé. (98). Il précédera son peuple, au Jour de la Résurrection. Il les mènera à l'aiguade du Feu. Et quelle détestable aiguade ! (99). Et ils sont poursuivis par une malédiction ici-bas et au Jour de la Résurrection. Quel détestable don que celui qui leur sera attribué ! »

[80] S7 V88.

Le récit de Mûsâ et de Pharaon (V96-99)

Allah nous informe qu'Il a envoyé Mûsâ avec Ses signes et Ses preuves irréfutables à Pharaon, souverain d'Egypte, et à ses notables.

﴿ **Mais ils suivirent l'ordre de Pharaon, bien que l'ordre de Pharaon n'eût rien de sensé** ﴾, mais ils suivirent la voie de Pharaon, la voie de l'ignorance et de l'égarement, celle de la mécréance et du refus de la vérité. Ils le prirent comme chef et guide, ainsi, au Jour de la Résurrection, il les mènera à l'abreuvoir de l'Enfer.

C'est cependant à lui que reviendra la plus grande part du châtiment :

﴿ فَعَصَىٰ فِرْعَوْنُ ٱلرَّسُولَ فَأَخَذْنَٰهُ أَخْذًا وَبِيلًا ﴿١٦﴾ ﴾

﴿ **Pharaon désobéit alors au Messager. Nous le saisîmes donc rudement.** ﴾ [81]

﴿ فَكَذَّبَ وَعَصَىٰ ﴿٢١﴾ ثُمَّ أَدْبَرَ يَسْعَىٰ ﴿٢٢﴾ فَحَشَرَ فَنَادَىٰ ﴿٢٣﴾ فَقَالَ أَنَا۠ رَبُّكُمُ ٱلْأَعْلَىٰ ﴿٢٤﴾ فَأَخَذَهُ ٱللَّهُ نَكَالَ ٱلْءَاخِرَةِ وَٱلْأُولَىٰٓ ﴿٢٥﴾ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَعِبْرَةً لِّمَن يَخْشَىٰٓ ﴿٢٦﴾ ﴾

﴿ **Mais il le qualifia de mensonge et désobéit. Ensuite, il tourna le dos, s'en alla précipitamment, rassembla [les gens] et leur fit une proclamation, et dit : « C'est moi votre Seigneur, le très haut ! » Alors Allah le saisit de la punition exemplaire de l'au-delà et de celle d'ici-bas. Il y a certes là un sujet de réflexion pour celui qui craint.** ﴾ [82]

Ainsi, ceux qui menaient les autres à l'égarement auront assurément la plus grande part de châtiment :

﴿ وَقَالُوا۟ رَبَّنَآ إِنَّآ أَطَعْنَا سَادَتَنَا وَكُبَرَآءَنَا فَأَضَلُّونَا ٱلسَّبِيلَا۠ ﴿٦٧﴾ رَبَّنَآ ءَاتِهِمْ ضِعْفَيْنِ مِنَ ٱلْعَذَابِ وَٱلْعَنْهُمْ لَعْنًا كَبِيرًا ﴿٦٨﴾ ﴾

﴿ **Et ils dirent : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos dignitaires ! Ce sont eux qui nous ont égarés du sentier. Ô notre Seigneur, inflige-leur deux fois le châtiment et maudis-les d'une grande malédiction ! »** ﴾ [83]

﴿ **Et ils sont poursuivis par une malédiction ici-bas et au Jour de la Résurrection. Quel détestable don que celui qui leur sera attribué !** ﴾ En parallèle au supplice du Feu qui les attend, ils seront maudits ici-bas et au Jour

---

[81] S73 V16.

[82] S79 V21-26.

[83] S33 V67-68. Voir aussi S7 V38

de la Résurrection, d'après Mujâhid. Ibn 'Abbâs ﷺ et d'autres, à l'instar d'Ad-Dahhâk et de Qatâda, indiquent que le « détestable don » mentionné ici désigne la malédiction ici-bas et la malédiction dans l'au-delà.[84]

Allah dit ailleurs :

﴿ وَجَعَلْنَٰهُمْ أَئِمَّةً يَدْعُونَ إِلَى ٱلنَّارِ ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ لَا يُنصَرُونَ ﴿٤١﴾ وَأَتْبَعْنَٰهُمْ فِى هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا لَعْنَةً ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ هُم مِّنَ ٱلْمَقْبُوحِينَ ﴿٤٢﴾ ﴾

« Nous fîmes d'eux des dirigeants qui appellent les gens au Feu. Et au Jour de la Résurrection ils ne seront pas secourus. Nous les fîmes suivre, dans cette vie ici-bas, d'une malédiction. Et au Jour de la Résurrection, ils seront parmi les honnis. »[85]

﴿ ذَٰلِكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلْقُرَىٰ نَقُصُّهُۥ عَلَيْكَ ۖ مِنْهَا قَآئِمٌ وَحَصِيدٌ ﴿١٠٠﴾ وَمَا ظَلَمْنَٰهُمْ وَلَٰكِن ظَلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ ۖ فَمَآ أَغْنَتْ عَنْهُمْ ءَالِهَتُهُمُ ٱلَّتِى يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ لَّمَّا جَآءَ أَمْرُ رَبِّكَ ۖ وَمَا زَادُوهُمْ غَيْرَ تَتْبِيبٍ ﴿١٠١﴾ ﴾

« (100). Cela fait partie des récits que Nous te racontons concernant des cités, les unes sont encore debout, tandis que d'autres [sont complètement] rasées. (101). Nous ne leur avons fait aucun tort. Mais elles se sont fait du tort à elles-mêmes. Leurs divinités, qu'ils invoquaient en dehors d'Allah, ne leur ont servi à rien, quand l'ordre (le châtiment) de ton Seigneur fut venu, elles n'ont fait qu'accroître leur perte. »

La leçon à tirer de ces cités anéanties (V100-101)

Après nous avoir conté l'histoire des Prophètes et de leurs peuples et la destruction des mécréants face au sauvetage, le Très-Haut dit : « **Cela fait partie des récits que Nous te racontons concernant des cités, les unes sont encore debout** », encore habitées, « **tandis que d'autres [sont complètement] rasées** », ont disparu.

« **Nous ne leur avons fait aucun tort. Mais elles se sont fait du tort à elles-mêmes.** » Nous ne leur avons fait aucun tort en les détruisant, mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes en reniant leurs Messagers et en mécroyant.

---

[84] At-Tabarî (15/468-470).

[85] S28 V41-42. Voir aussi, au sujet du châtiment de Pharaon et des siens : S40 V46.

﴿ **Leurs divinités, qu'ils invoquaient en dehors d'Allah, ne leur ont servi à rien, quand l'ordre (le châtiment) de ton Seigneur fut venu, elles n'ont fait qu'accroître leur perte.** ﴾ Elles ne purent les secourir face au décret divin, plus encore, elles accrurent leur perdition puisque c'est à cause de l'adoration qu'ils leur vouaient qu'ils connurent la perte ici-bas et dans l'au-delà.[86]

﴿ وَكَذَٰلِكَ أَخْذُ رَبِّكَ إِذَآ أَخَذَ ٱلْقُرَىٰ وَهِىَ ظَٰلِمَةٌ ۚ إِنَّ أَخْذَهُۥٓ أَلِيمٌ شَدِيدٌ ﴿١٠٢﴾ ﴾

﴿ **(102). Telle est la rigueur avec laquelle ton Seigneur Se saisit des cités injustes. Son châtiment est bien douloureux et bien dur.** ﴾

Tout comme Nous châtiâmes ces cités injustes, Nous châtierons leurs semblables.

﴿ **Son châtiment est bien douloureux et bien dur.** ﴾

Selon Abû Mûsâ ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah accorde un délai à l'injuste, mais lorsqu'Il Se saisit de lui, Il ne lui laisse aucune échappatoire.** »[87]

Puis, il récita : ﴿ **Telle est la rigueur avec laquelle ton Seigneur Se saisit des cités injustes.** ﴾

﴿ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّمَنْ خَافَ عَذَابَ ٱلْءَاخِرَةِ ۚ ذَٰلِكَ يَوْمٌ مَّجْمُوعٌ لَّهُ ٱلنَّاسُ وَذَٰلِكَ يَوْمٌ مَّشْهُودٌ ﴿١٠٣﴾ وَمَا نُؤَخِّرُهُۥٓ إِلَّا لِأَجَلٍ مَّعْدُودٍ ﴿١٠٤﴾ يَوْمَ يَأْتِ لَا تَكَلَّمُ نَفْسٌ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ۚ فَمِنْهُمْ شَقِىٌّ وَسَعِيدٌ ﴿١٠٥﴾ ﴾

﴿ **(103). Il y a bien là un signe pour celui qui craint le châtiment de l'au-delà. C'est un jour où les gens seront rassemblés, et c'est un jour solennel [attesté par tous]. (104). Et Nous ne le retardons que pour un terme bien déterminé. (105). Le jour où cela arrivera, nulle âme ne parlera qu'avec Sa permission (celle d'Allah). Il y aura des damnés et des heureux.** ﴾

L'anéantissement de ces cités est un signe de l'avènement de l'Heure (V103-105)

En effet, ceci constitue une preuve de la véracité de ce qu'Il a annoncé concernant l'au-delà :

---

[86] At-Tabarî (15/473).

[87] *Fath Al-Bârî* (8/205), Muslim (4/1997).

﴿ إِنَّا لَنَنصُرُ رُسُلَنَا وَالَّذِينَ ءَامَنُوا فِي الْحَيَوٰةِ الدُّنْيَا وَيَوْمَ يَقُومُ الْأَشْهَٰدُ ﴿٥١﴾ ﴾

« Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins se dresseront (le Jour du Jugement). » [88]

« C'est un jour où les gens seront rassemblés, et c'est un jour solennel [attesté par tous]. » Allah dit par ailleurs :

﴿ وَيَوْمَ نُسَيِّرُ الْجِبَالَ وَتَرَى الْأَرْضَ بَارِزَةً وَحَشَرْنَٰهُمْ فَلَمْ نُغَادِرْ مِنْهُمْ أَحَدًا ﴿٤٧﴾ ﴾

« Le jour où Nous ferons marcher les montagnes et où tu verras la Terre aplanie, Nous les rassemblerons, sans en omettre un seul. » [89]

« Et c'est un jour solennel [attesté par tous] », lors duquel les créatures dans leur ensemble, humaines et animales, seront rassemblées, lors duquel les anges seront témoins et les Messagers présents, lors duquel le Juste rendra Son jugement en toute équité, nul ne sera alors lésé, fût-ce du poids d'un atome.

« Et Nous ne le retardons que pour un terme bien déterminé », que nul ne peut hâter ni retarder.

« Le jour où cela arrivera, nulle âme ne parlera qu'avec Sa permission (celle d'Allah). Il y aura des damnés et des heureux. » Allah dit ailleurs :

﴿ يَوْمَ يَقُومُ الرُّوحُ وَالْمَلَٰٓئِكَةُ صَفًّا لَّا يَتَكَلَّمُونَ إِلَّا مَنْ أَذِنَ لَهُ الرَّحْمَٰنُ وَقَالَ صَوَابًا ﴿٣٨﴾ ﴾

« Le jour où l'Esprit et les anges se dresseront en rangs, nul ne saura parler, sauf celui à qui le Tout-Miséricordieux aura accordé la permission, et qui dira la vérité. » [90]

Concernant le fait que nul ne parlera sans permission du Très-Haut, citons cette parole du Prophète ﷺ : « **Ce jour-là, nul ne parlera à l'exception des Messagers qui diront : "Ô Allah ! [Accorde-nous] le salut ! [Accorde-nous] le salut !"** » [91]

Il y aura alors des bienheureux, et des damnés :

﴿ فَرِيقٌ فِي الْجَنَّةِ وَفَرِيقٌ فِي السَّعِيرِ ﴿٧﴾ ﴾

---

[88] S40 V51. Voir aussi S14 V13.

[89] S18 V47.

[90] S78 V38. Voir aussi S20 V108.

[91] *Fath Al-Bârî* (2/341), Muslim (1/169)

﴿ (...) **Un groupe au Paradis et un groupe dans la Fournaise ardente.** ﴾ [92]

Ibn 'Umar ﷺ rapporte de son père 'Umar ﷺ que lorsque ce verset : ﴿ **Il y aura des damnés et des heureux** ﴾ fut révélé, il demanda au Messager d'Allah ﷺ : « Ô Messager d'Allah ! Pourquoi agissons-nous ? Pour une affaire qui est déjà scellée ou non ? » Il répondit : **« Pour une affaire déjà scellée, ô 'Umar ! Les calames ont déjà tout noté, mais à chacun sera facilité ce pour quoi il a été créé ! »** [93]

Allah décrit ensuite le sort des damnés et celui des bienheureux dans les versets qui vont suivre.

﴿ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ شَقُوا۟ فَفِى ٱلنَّارِ لَهُمْ فِيهَا زَفِيرٌ وَشَهِيقٌ ﴿١٠٦﴾ خَٰلِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ ٱلسَّمَٰوَٰتُ وَٱلْأَرْضُ إِلَّا مَا شَآءَ رَبُّكَ ۚ إِنَّ رَبَّكَ فَعَّالٌ لِّمَا يُرِيدُ ﴿١٠٧﴾ ﴾

﴿ (106). Ceux qui sont damnés seront dans le Feu où retentiront leurs râles et leurs soupirs. (107). Ils y demeureront éternellement tant que dureront les cieux et la Terre, à moins que ton Seigneur n'en décide autrement, car ton Seigneur fait absolument tout ce qu'Il veut. ﴾

Le sort des damnés (V106-107)

﴿ **Ceux qui sont damnés seront dans le Feu où retentiront leurs râles et leurs soupirs.** ﴾ Le terme « zafîr » (زَفِيرٌ) désigne un son produit par la gorge, tandis que le terme « shahîq » (شَهِيقٌ) désigne celui qui provient de la poitrine. Ainsi, leur inspiration sera soupir et leur expiration sanglots, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ [94], ceci à cause du châtiment qu'ils auront à subir, puisse Allah nous en préserver !

﴿ **Ils y demeureront éternellement tant que dureront les cieux et la Terre** ﴾. L'imam Abû Ja'far Ibn 'Alî ﷺ nous explique que les Arabes utilisaient ce genre d'expression (tant que dureront les cieux et la Terre) pour indiquer l'éternité, et Allah leur parle ici en un langage qui leur est familier. [95]

Il se peut que l'expression soit à prendre au sens littéral, car, comme l'indique le verset suivant, il y aura des cieux et une Terre dans l'au-delà également :

---

[92] S42 V7.
[93] At-Tirmidhî (3111).
[94] At-Tabarî (15/480).
[95] At-Tabarî (15/481).

﴿ يَوْمَ تُبَدَّلُ ٱلْأَرْضُ غَيْرَ ٱلْأَرْضِ وَٱلسَّمَٰوَٰتُ ۖ وَبَرَزُوا۟ لِلَّهِ ٱلْوَٰحِدِ ٱلْقَهَّارِ ﴿٤٨﴾ ﴾

« Au jour où la Terre sera remplacée par une autre, de même que les cieux et où [les hommes] comparaîtront devant Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême. » [96]

C'est pourquoi Al-Ḥasan Al-Baṣrî a dit, en commentaire du verset que nous étudions, qu'il s'agira d'autres cieux et d'une autre Terre et qu'il faut donc comprendre « tant que dureront ces cieux-là et cette Terre-là ».

« A moins que ton Seigneur n'en décide autrement, car ton Seigneur fait absolument tout ce qu'Il veut. » On trouve un autre verset similaire :

﴿ قَالَ ٱلنَّارُ مَثْوَىٰكُمْ خَٰلِدِينَ فِيهَآ إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۗ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٢٨﴾ ﴾

« (...) Il leur dira : « L'Enfer sera votre demeure éternelle, sauf si Allah en décide autrement. » Vraiment ton Seigneur est Sage et Omniscient. » [97]

Les exégètes ont divergé sur le sens de l'exception contenue dans ces versets.[98]

Retenons celle d'Ibn Jarîr, pour lequel cette exception s'appliquera aux monothéistes désobéissants, ceux-là pourront bénéficier de l'intercession des anges, des Prophètes et des croyants et, ainsi, sortir de l'Enfer, quand bien même ils auraient commis des grands péchés.

De nombreux hadiths indiquent également que par Son immense miséricorde, Allah fera sortir du Feu ceux qui n'avaient aucune bonne œuvre à leur actif, mais qui avaient attesté qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah. Il ne restera donc en Enfer que ceux qui sont condamnés à y demeurer éternellement.

﴿ ۞ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ سُعِدُوا۟ فَفِى ٱلْجَنَّةِ خَٰلِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ ٱلسَّمَٰوَٰتُ وَٱلْأَرْضُ إِلَّا مَا شَآءَ رَبُّكَ ۖ عَطَآءً غَيْرَ مَجْذُوذٍ ﴿١٠٨﴾ ﴾

« (108). Et quant aux bienheureux, ils seront au Paradis, pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la Terre - à moins que ton Seigneur n'en décide autrement -, c'est là un don qui n'est jamais interrompu. »

[96] S14 V48.

[97] S6 V128.

[98] Abû Al-Faraj Ibn Al-Jawzî a fait état de ces divergences dans son livre *Zâd Al-Masîr*.

Le sort des bienheureux (V108)

Ainsi, les partisans des Messagers ﴿ **seront au Paradis, pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la Terre - à moins que ton Seigneur n'en décide autrement** ﴾ car, effectivement, l'éternité au Paradis n'est pas un acquis de droit, mais dépend bien entendu de la grâce divine. C'est pour cela qu'il sera inspiré aux gens du Paradis de célébrer les louanges et de glorifier leur Seigneur, de la même façon qu'ils respirent.[99]

Quant à Ad-Dahhâk et Al-Hasan Al-Basrî, ils ont dit que l'exception concerne les désobéissants parmi les croyants monothéistes, qui séjourneront en Enfer avant d'en sortir.

Puis, Allah ajoute, à la suite de cette exception, ﴿ **c'est là un don qui n'est jamais interrompu** ﴾ afin qu'il n'y ait nul doute quant à la pérennité et l'ininterruption du séjour au Paradis et pour apaiser les croyants.

A propos de l'éternité et de l'immortalité dans l'au-delà, citons cette parole du Prophète ﷺ : « **On amène la mort sous la forme d'un bélier noir et blanc qui sera égorgé entre le Paradis et l'Enfer, suite à quoi il sera dit :"Ô gens du Paradis ! Pour l'éternité ! La mort n'est plus ! Ô gens de l'Enfer ! Pour l'éternité ! La mort n'est plus !"** »[100]

Il a aussi été rapporté qu'il a dit : « **Ô gens du Paradis ! Vous vivrez sans jamais mourir ! Vous resterez jeunes sans jamais vieillir ! Vous serez en bonne santé sans jamais tomber malades ! Vous serez toujours heureux sans jamais connaître le malheur !** »[101]

﴿ فَلَا تَكُ فِي مِرْيَةٍ مِّمَّا يَعْبُدُ هَٰؤُلَاءِ ۚ مَا يَعْبُدُونَ إِلَّا كَمَا يَعْبُدُ آبَاؤُهُم مِّن قَبْلُ ۚ وَإِنَّا لَمُوَفُّوهُمْ
نَصِيبَهُمْ غَيْرَ مَنقُوصٍ ﴿١٠٩﴾ وَلَقَدْ آتَيْنَا مُوسَى الْكِتَابَ فَاخْتُلِفَ فِيهِ ۚ وَلَوْلَا كَلِمَةٌ سَبَقَتْ مِن
رَّبِّكَ لَقُضِيَ بَيْنَهُمْ ۚ وَإِنَّهُمْ لَفِي شَكٍّ مِّنْهُ مُرِيبٍ ﴿١١٠﴾ وَإِنَّ كُلًّا لَّمَّا لَيُوَفِّيَنَّهُمْ رَبُّكَ أَعْمَالَهُمْ ۚ إِنَّهُ
بِمَا يَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿١١١﴾ ﴾

[99] Voir hadith rapporté par Muslim (4/2181).

[100] *Fath Al-Bârî* (8/282), Muslim (4/2188).

[101] Muslim (4/2182).

﴿ (109). Ne sois donc pas en doute au sujet de ce que ceux-là adorent. Ils n'adorent que ce que leurs ancêtres adoraient auparavant. Et Nous leur donnerons la totalité de leur part, sans en rien retrancher. (110). Et Nous avons déjà donné à Mûsâ le Livre au sujet duquel ils ont divergé. S'il n'y avait pas un décret préalable de la part de ton Seigneur, tout aurait été décidé entre eux. Et ils sont, à son sujet, dans un doute troublant. (111). Très certainement, ton Seigneur fera pleine rétribution à tous pour leurs œuvres. Il est parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. ﴾

L'association est assurément un égarement (V109-111)

﴿ **Ne sois donc pas en doute au sujet de ce que ceux-là** ﴾, les polythéistes, ﴿ **adorent** ﴾, car certes leur adoration ne repose que sur des mensonges et est sans fondement ; ils n'ont fait que suivre ce que faisaient leurs ancêtres en toute ignorance.

Allah les châtiera d'un châtiment qu'Il n'a accordé à nul autre, et Il les rétribuera pour leurs bonnes œuvres dans ce bas-monde.

﴿ **Et Nous leur donnerons la totalité de leur part, sans en rien retrancher** ﴾, c'est-à-dire leur part de châtiment, comme l'explique Ibn Zayd Ibn Aslam.[102]

Allah rappelle ensuite la révélation de la Thora à Mûsâ, au sujet de laquelle les gens divergèrent : certains y crurent tandis que d'autres la renièrent. Ô Muḥammad, ne sois donc pas découragé et attristé par la mécréance de certains, car certes tu as en les Prophètes qui t'ont précédé d'excellents exemples.

﴿ **S'il n'y avait pas un décret préalable de la part de ton Seigneur, tout aurait été décidé entre eux.** ﴾ Si Allah n'avait pas décidé de retarder le châtiment, Il aurait déjà tranché leur différend, explique Ibn Jarîr. Il se peut aussi que le mot « décret » indique qu'Allah ne châtie personne avant d'avoir établi la preuve à son encontre par l'envoi d'un Messager, le laissant sans excuse.[103]

Allah dit en effet :

﴿ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّىٰ نَبْعَثَ رَسُولًا ﴿١٥﴾ ﴾

﴿ **(...) Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant d'avoir envoyé un Messager.** ﴾[104]

---

[102] At-Tabarî (15/492).
[103] At-Tabarî (15/493).
[104] S17 V15. Voir aussi S20 V129-130.

Allah nous informe ensuite qu'Il rassemblera toutes les communautés, des premières aux dernières et que chacun sera rétribué selon ses œuvres : le bien pour le bien et le mal pour le mal, car Il est parfaitement Informé et Connaisseur des actes de chacun.

﴿ فَٱسْتَقِمْ كَمَآ أُمِرْتَ وَمَن تَابَ مَعَكَ وَلَا تَطْغَوْا۟ ۚ إِنَّهُۥ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿١١٢﴾ وَلَا تَرْكَنُوٓا۟ إِلَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ فَتَمَسَّكُمُ ٱلنَّارُ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِنْ أَوْلِيَآءَ ثُمَّ لَا تُنصَرُونَ ﴿١١٣﴾ ﴾

﴿ (112). Agis avec rectitude, comme il t'est commandé, ainsi qu'à ceux qui, avec toi, se sont repentis. Et ne commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites. (113). Et ne penchez pas en faveur des injustes, sinon le Feu vous atteindra. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne seriez pas secourus. ﴾

L'ordre de suivre le droit chemin (V112-113)

Le Très-Haut ordonne ici à Son Messager et aux croyants de se maintenir sur la voie droite, car ceci leur permettra de triompher sur leurs ennemis. Il leur interdit les excès, c'est-à-dire la transgression. En effet, la transgression est toujours néfaste, même exercée contre les polythéistes, et mène à la perte celui qui s'y livre.

﴿ **Et ne penchez pas en faveur des injustes, sinon le Feu vous atteindra.** ﴾ D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, cité par 'Alî Ibn Abî Ṭalḥa, cela veut dire « ne faites pas de concession avec eux », ou encore « n'ayez pas de penchant envers les injustes ».[105]

Il ne convient pas de chercher l'aide des injustes, car par cet acte, c'est comme si vous les agréiez, et ﴿ **sinon le Feu vous atteindra. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne seriez pas secourus.** ﴾ Nul ne saurait alors vous secourir contre le châtiment divin.

﴿ وَأَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ طَرَفَىِ ٱلنَّهَارِ وَزُلَفًا مِّنَ ٱلَّيْلِ ۚ إِنَّ ٱلْحَسَنَٰتِ يُذْهِبْنَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ۚ ذَٰلِكَ ذِكْرَىٰ لِلذَّٰكِرِينَ ﴿١١٤﴾ وَٱصْبِرْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١١٥﴾ ﴾

[105] Aṭ-Ṭabarî (15/501).

﴿ (114). Et accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent. (115). Et sois patient. Car Allah ne laisse pas perdre la récompense des gens bienfaisants. ﴾

L'ordre d'accomplir la prière (V114-115)

﴿ Et accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. ﴾ Certains, à l'instar d'Ibn 'Abbâs ﷺ, ont dit que ceci désigne les prières de l'aube et du coucher de soleil[106], ou celle de l'aube et de l'après-midi, d'après une autre version d'Al-Hasan, ainsi que Qatâda et Ad-Dahhâk.

Quant à Mujâhid, il indique qu'il s'agit de la prière de l'aube, effectuée au début du jour, de celles du midi et de l'après-midi, en fin de jour.

﴿ Et à certaines heures de la nuit. ﴾ Ceci désigne la prière du soir (al-'ishâ'), d'après Ibn 'Abbâs, Mujâhid et Al-Hasan. D'après une autre version d'Al-Hasan, il s'agit des prières du coucher de soleil et du soir.

Il est probable que la révélation de ce verset précède l'institution des cinq prières qui eut lieu lors du Voyage nocturne. Or, avant cela, seule une prière avant le lever du soleil et une prière avant son coucher étaient obligatoires, en plus des prières nocturnes qui étaient instituées pour le Prophète ﷺ et les croyants. Par la suite, les prières nocturnes perdirent leur caractère obligatoire, excepté pour le Prophète ﷺ, et Allah est le plus savant.

Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises

﴿ Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. ﴾ L'accomplissement de bonnes œuvres permet d'expier les péchés passés.

'Alî Ibn Abî Tâlib ﷺ rapporte, d'après Abû Bakr ﷺ, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Il n'est point de musulman qui commette un péché puis effectue les ablutions puis prie deux unités de prière qui ne soit pardonné. »**[107]

---

[106] Avis partagé par Al-Hasan et Ibn Zayd Ibn Aslam. At-Tabarî (15/503).

[107] Ahmad (1/9), Abû Dâwud (2/180), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/357), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/109), Ibn Mâjah (1/446).

On rapporte aussi que 'Uthmân Ibn 'Affân ﷺ effectua les ablutions à la manière du Prophète ﷺ devant les croyants en disant : « J'ai vu le Messager d'Allah ﷺ agir ainsi et dire : **"Celui qui fait les ablutions comme je viens de les faire puis qui effectue deux unités de prière au cours desquelles il n'est point distrait, verra ses péchés passés pardonnés."** »[108]

Abû Hurayra ﷺ rapporte ces propos du Prophète ﷺ : **« Voyez-vous, s'il y avait devant chez l'un de vous une rivière abondante et qu'il s'y lavait cinq fois par jour, resterait-il sur lui la moindre impureté ? »** Les compagnons répondirent : « Non, ô Messager d'Allah ! » Il dit alors : **« Il en est ainsi des cinq prières quotidiennes, grâce auxquelles Allah pardonne les péchés et les erreurs. »**[109]

Toujours d'après Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'à la suivante, et le jeûne du Ramadân jusqu'au suivant servent d'expiation pour les péchés commis entre eux tant que l'on s'abstient des grands péchés. »**[110]

Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte qu'ayant embrassé une femme, un homme se rendit auprès du Prophète ﷺ. C'est alors que fut révélé : ﴿ **Et accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises.** ﴾ L'homme demanda si ce verset lui était spécifique et le Prophète ﷺ répondit : **« Il concerne l'ensemble de ma communauté. »**[111]

﴿ فَلَوْلَا كَانَ مِنَ ٱلْقُرُونِ مِن قَبْلِكُمْ أُوْلُوا۟ بَقِيَّةٍ يَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْفَسَادِ فِى ٱلْأَرْضِ إِلَّا قَلِيلًا مِّمَّنْ أَنجَيْنَا مِنْهُمْ ۗ وَٱتَّبَعَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ مَآ أُتْرِفُوا۟ فِيهِ وَكَانُوا۟ مُجْرِمِينَ ﴿١١٦﴾ وَمَا كَانَ رَبُّكَ لِيُهْلِكَ ٱلْقُرَىٰ بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا مُصْلِحُونَ ﴿١١٧﴾ ﴾

﴿ (116). Si seulement il y avait eu, au sein des générations vous ayant précédés, des gens vertueux qui interdisaient la corruption sur Terre ! Or, à l'exception d'un petit nombre que Nous sauvâmes, les injustes persistaient dans le luxe [exagéré] dans lequel ils vivaient, et ils étaient des criminels. (117). Et ton Seigneur ne saurait détruire injustement des cités dont les habitants sont des réformateurs. ﴾

[108] *Fath Al-Bârî* (1/320), Muslim (1/260).
[109] Al-Bukhârî (528), Muslim (667).
[110] Muslim (1/209).
[111] *Fath Al-Bârî* (2/12, 8/206).

La nécessaire présence de personnes qui condamnent le mal (V116-117)

« **Or, à l'exception d'un petit nombre que Nous sauvâmes.** » Il n'existait donc qu'une petite quantité de gens qui correspondaient à cette description, à savoir ceux qui interdisaient le mal et la corruption des autres, et Allah les sauva lorsqu'Il fit s'abattre sur les coupables Son châtiment et Son courroux.

Par ailleurs, Allah exhorte les croyants à ce qu'il y ait parmi eux des hommes qui appellent au bien et condamnent le mal :

﴿ وَلْتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنكَرِ ۚ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴿١٠٤﴾ ﴾

« **Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdise le blâmable, car ce seront eux qui réussiront.** » [112]

Le Prophète ﷺ a dit par ailleurs : « Si les gens qui voient un acte répréhensible n'essaient point de l'empêcher, peu s'en faut qu'Allah ne les punisse tous ! »[113]

« **Les injustes persistaient dans le luxe [exagéré] dans lequel ils vivaient, et ils étaient des criminels.** » Ils n'écoutèrent point les conseils de ces gens vertueux et persistèrent dans le péché, jusqu'à ce que le châtiment d'Allah les saisisse.

Allah nous informe ensuite qu'Il ne détruit les cités que si elles se font du tort à elles-mêmes :

« **Et ton Seigneur ne saurait détruire injustement des cités dont les habitants sont des réformateurs.** » Il dit ailleurs :

﴿ وَمَا رَبُّكَ بِظَلَّامٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿٤٦﴾ ﴾

« **(...) Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs.** » [114]

﴿ وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ لَجَعَلَ النَّاسَ أُمَّةً وَاحِدَةً وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ﴿١١٨﴾ إِلَّا مَن رَّحِمَ رَبُّكَ ۚ وَلِذَٰلِكَ خَلَقَهُمْ ۗ وَتَمَّتْ كَلِمَةُ رَبِّكَ لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١١٩﴾ ﴾

---

[112] S3 V104.

[113] Ibn Mâjah (2/1327).

[114] S41 V46. Voir aussi S11 V101.

﴿ (118). Et si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des gens une seule communauté. Or, ils ne cessent d'être en désaccord [entre eux], (119). sauf ceux à qui ton Seigneur a fait miséricorde. C'est pour cela qu'Il les a créés. Et la parole de ton Seigneur s'accomplit : « Très certainement, Je remplirai l'Enfer de djinns et d'hommes, tous ensemble. » ﴾

Allah a choisi de ne point faire de tous les hommes des croyants (V118-119)

Allah est tout à fait capable de faire des hommes une seule communauté :

﴿ وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ لَآمَنَ مَن فِي ٱلْأَرْضِ كُلُّهُمْ جَمِيعًا ۚ أَفَأَنتَ تُكْرِهُ ٱلنَّاسَ حَتَّىٰ يَكُونُوا۟ مُؤْمِنِينَ ﴿٩٩﴾ ﴾

﴿ Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la Terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ? ﴾ [115]

﴿ Or, ils ne cessent d'être en désaccord [entre eux], sauf ceux à qui ton Seigneur a fait miséricorde. ﴾ Les hommes ne cessent de diverger concernant la voie à suivre, leur religion et leurs croyances, à l'exception de ceux qui suivent la voie des Messagers et s'attachent fermement à leurs enseignements. A toute époque, il y eut des gens qui s'accrochèrent à cette voie jusqu'à l'avènement du Prophète illettré. Il y eut alors des croyants qui le suivirent et le soutinrent, obtenant le salut ici-bas et dans l'au-delà, voilà ceux qui appartiennent au « groupe sauvé » auquel le Prophète ﷺ fit allusion lorsqu'il dit : **« Les juifs se sont divisés en soixante-et-onze sectes, les chrétiens en soixante-douze sectes et cette communauté se divisera en soixante-treize sectes. Toutes iront en Enfer, sauf une. »** Ils demandèrent : « De laquelle s'agit-il, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : **« De ceux qui suivent ma voie et celle de mes compagnons. »** [116]

﴿ **C'est pour cela qu'Il les a créés.** ﴾ Plusieurs explications ont été données à ce verset, soit Il les a créés avec cette différence entre eux, ou encore, Il les a créés en en faisant deux groupes : celui des bienheureux et celui des damnés, ou bien, Il les a créés pour qu'ils bénéficient de Sa miséricorde.

﴿ **Et la parole de ton Seigneur s'accomplit : « Très certainement, Je remplirai l'Enfer de djinns et d'hommes, tous ensemble. »** ﴾ Ainsi, par Sa sagesse et Sa science absolue, Il a décrété que certaines de Ses créatures mériteraient le

---

[115] S10 V99.

[116] Ahmad (2/332), Abû Dâwud (5/4), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (7/397), Ibn Mâjah (2/1322).

Paradis et d'autres l'Enfer et que ce dernier serait rempli d'hommes et de djinns.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Le Paradis et l'Enfer se disputèrent et le Paradis dit : "Il n'y a que les faibles et les pauvres qui entrent chez moi !" L'Enfer dit alors : "Il n'y a que les orgueilleux et les hautains qui entrent chez moi !" Allah, élevé et exalté, dit alors au Paradis : "Tu es Ma miséricorde, Je l'accorde à qui bon me semble !" Et Il dit à l'Enfer : "Tu es Mon châtiment, Je l'inflige à qui Je veux et chacun de vous sera rempli !" Toutefois, il restera toujours des places au Paradis si bien qu'Allah créera d'autres hommes afin de les y faire entrer. Quant à l'Enfer, il ne cessera de dire : "Y en a-t-il encore ?" jusqu'à ce que le Seigneur de la puissance y pose Son pied et que l'Enfer dise : "Cela suffit, cela suffit ! Au nom de Ta puissance !"** »[117]

﴿ وَكُلًّا نَّقُصُّ عَلَيْكَ مِنْ أَنۢبَآءِ ٱلرُّسُلِ مَا نُثَبِّتُ بِهِۦ فُؤَادَكَ ۚ وَجَآءَكَ فِى هَٰذِهِ ٱلْحَقُّ وَمَوْعِظَةٌ وَذِكْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٢٠﴾ ﴾

﴿ (120). Et tout ce que Nous te racontons des récits des Messagers, c'est pour en raffermir ton cœur. Et de celle-ci t'est venue la vérité ainsi qu'une exhortation et un rappel aux croyants. ﴾

Dans chaque récit que Nous te contons à propos des Prophètes qui t'ont précédé et de leurs peuples se trouve de quoi raffermir ton cœur ; qu'il s'agisse des dialogues entre les Messagers et leurs peuples, du mal et des persécutions que les Prophètes eurent à subir, du soutien d'Allah et de la victoire qu'Il a accordée aux croyants et la punition infligée aux mécréants…

﴿ **Et de celle-ci** ﴾, c'est-à-dire de cette sourate, ﴿ **t'est venue la vérité ainsi qu'une exhortation et un rappel aux croyants.** ﴾

﴿ وَقُل لِّلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنَّا عَٰمِلُونَ ﴿١٢١﴾ وَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنَّا مُنتَظِرُونَ ﴿١٢٢﴾ ﴾

﴿ **(121). Et dis à ceux qui ne croient pas : « Œuvrez autant que vous pouvez ! Nous aussi, Nous œuvrons. (122). Et attendez ! Nous aussi Nous attendons. »** ﴾

Il s'agit là d'une menace qu'Allah ordonne au Prophète ﷺ d'adresser à ceux qui ne croient pas : ﴿ **Œuvrez autant que vous pouvez ! Nous aussi, Nous œuvrons. Et attendez ! Nous aussi Nous attendons !** ﴾

117 *Fath Al-Bârî* (13/444), Muslim (4/2186).

Il dit ailleurs :

﴿ قُلْ يَٰقَوْمِ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنِّى عَٰمِلٌ ۖ فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ مَن تَكُونُ لَهُۥ عَٰقِبَةُ ٱلدَّارِ ۖ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿١٣٥﴾ ﴾

﴿ **Dis : « Ô mon peuple ! Agissez à votre guise, j'agis comme je l'entends ! Ensuite, vous saurez qui aura un meilleur [sort] dans l'au-delà. » Certes, les injustes ne réussiront jamais.** ﴾ [118]

Et assurément, la promesse d'Allah est toujours tenue et Il a accordé Son soutien et la victoire à Son Messager, Il a élevé Sa parole et a rabaissé celle des mécréants.

﴿ وَلِلَّهِ غَيْبُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَإِلَيْهِ يُرْجَعُ ٱلْأَمْرُ كُلُّهُۥ فَٱعْبُدْهُ وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ ۚ وَمَا رَبُّكَ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٢٣﴾ ﴾

﴿ **(123). A Allah appartient le mystère des cieux et de la Terre, et c'est à Lui que revient l'ordre tout entier. Adore-Le donc et place ta confiance en Lui. Ton Seigneur n'est pas inattentif à ce que vous faites.** ﴾

Allah connaît le mystère des cieux et de la Terre et tout retour se fera vers Lui ; Il rétribuera alors chacun en fonction de Ses œuvres, au Jour du Jugement Dernier. L'ordre et le commandement appartiennent à Allah.

Puis, Il ordonne aux hommes de L'adorer, en Lui vouant un culte exclusif, et de s'en remettre à Lui, car Il suffit à qui s'en remet à Lui.

Il connaît la moindre de nos œuvres et Il connaît bien les secrets de ceux qui renient Son Prophète ; Il rétribuera et soutiendra les croyants.

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Hûd, louange à Allah !

[118] S6 V135.